

## Le Ministère public justifie sa position

HSBC. Il est impossible d'exploiter des données volées.

Le Ministère public de la Confédération ne peut pas exploiter les données volées par un ex-employé de la banque HSBC pour ouvrir une enquête pénale pour blanchiment d'argent. Il a justifié jeudi sa position en détail dans une réponse à une interpellation du conseiller national Carlo Sommaruga (PS/GE).

La justice genevoise a ouvert en février une procédure pour blanchiment d'argent aggravé à l'encontre de la banque HSBC Private Bank (Suisse) SA et contre inconnus. Alors que la banque était déjà dans le collimateur de la justice de plusieurs pays européens, des médias venaient de dénoncer des pratiques d'aide à l'évasion fiscale dans le cadre d'une enquête baptisée SwissLeaks. Ils s'étaient fondés sur des données qui avaient été volées à HSBC en 2007 par Hervé Falciani, un ancien employé de l'établissement. Le Ministère public de la Confédération (MPC) avait déjà ouvert une enquête pénale contre l'informaticien en relation

avec le vol, mais il s'est intéressé à l'existence, la provenance et la nature des données, pas à leur contenu.

Le fait qu'elles soient en relation avec un délit fiscal présumé au détriment de fiscaux étrangers ne permet pas de fonder un soupçon suffisant pour justifier l'ouverture pénale pour d'autres infractions (inconnues), juge le parquet. Selon un arrêt du Tribunal fédéral, une recherche de preuves d'un comportement punissable au hasard et sans présomption suffisante est illicite et son résultat ne peut être utilisé devant un tribunal.

Le code de procédure pénale n'interdit pas explicitement l'utilisation de moyens de preuve fournis par des personnes privées. Mais selon la jurisprudence de Mon Repos, des moyens obtenus illégalement par des particuliers ne sont exploitables que si les autorités de poursuite pénale auraient pu les obtenir légalement et si une pesée des intérêts penche en faveur de leur exploitation. — (ats)

### VONTOBEL: finalisation de l'acquisition de Twenty Four

Vontobel a finalisé l'acquisition, annoncée en mars, d'une participation de 60% dans la société d'Asset Management Twenty Four. Dans son communiqué de jeudi soir, Vontobel confirme les informations précédentes selon lesquelles l'acquisition sera profitable dès la première année au niveau du bénéfice. Le montant de la transaction reste secret. Selon les informations préalables, Twenty Four a été fondée en 2008 et était détenue jusqu'ici par dix associés. Elle gère une fortune de 4,4 milliards de livres.

### CI COM: réduction de la perte nette l'an dernier

La société de participation Ci Com a dégagé en 2014 une perte nette de 367.000 francs, contre -517.000 francs l'année précédente. Le conseil d'administration propose de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice écoulé, comme en 2013. Cette année, la priorité sera une nouvelle fois donnée à l'assainissement des fonds propres et au développement de l'activité, indique Ci Com jeudi. Les charges ont été réduites de près de 40% à 160.000 francs pour un chiffre d'affaires de -207.000 francs. Au bilan, les participations financières se sont contractées à 8,3 millions de francs, contre 9,1 millions auparavant. Les fonds propres se situent toujours en zone négative: à fin 2014, ils s'élevaient à -1,4 million de francs (-1,0 million). Dans un communiqué, la société genevoise souligne avoir poursuivi la recherche de nouvelles activités en 2014. Elle a notamment augmenté sa participation dans Alliance Développement Capital SIIC.

### DREI: dividende proposé de 1,30 franc par action

La société de placements dans l'immobilier Dual Real Estate (Drei), cotée à la Bourse de Berne (BX Berne eXchange) propose à ses actionnaires une rémunération de 1,30 franc par action. Le dividende représente un rendement de 5,36% par rapport au cours de clôture de fin décembre, précise le communiqué publié jeudi. Les actionnaires seront amenés à se prononcer le 19 juin. La plupart des objets de Drei sont sis dans le canton de Genève, où le groupe réalise 85% de son produit des loyers dans le secteur résidentiel.

### BC JURA: dividende proposé de 1,80 franc par action

Les actionnaires de la Banque cantonale du Jura, réunis jeudi en assemblée générale, ont accepté toutes les propositions du conseil d'administration. Ils ont notamment voté un dividende inchangé de 1,80 CHF par action. 614 actionnaires représentant 79,4% des droits de vote étaient présents à l'assemblée, a précisé l'institut dans un communiqué.

### SWISS RE: bonne performance de la branche vie

Le réassureur Swiss Re a réussi à faire augmenter substantiellement son bénéfice net au premier trimestre grâce aux activités vie. Le volume de primes affiche une stabilité en dollars et grimpe à taux de change constant (tcc). Le groupe zurichois ne se départit pas de son optimisme pour l'exercice en cours, ce qui le pousse à confirmer ses prévisions 2015. Les analystes semblent partager cet enthousiasme, les investisseurs se montrent plus frileux. Le bénéfice net a bondi de 17% à 1,44 milliard de dollars, indique Swiss Re jeudi. Le chiffre est nettement supérieur aux attentes grâce à la performance des activités Life&Health (L&H). Les analystes sollicités par AWP prévoyaient une moyenne de 1,05 milliards de dollars.

# Le modèle d'affaires bancaire et de rémunération allégé

ZÄHRINGER BANQUE PRIVÉE. L'établissement basé à Berne opère au sein d'une infrastructure largement externalisée.

PIOTR KACZOR

Dans un secteur de la gestion privée où il est plus fréquemment question de consolidation, de fusions et acquisitions voire de fermetures d'établissements, l'arrivée sur le marché de nouveaux entrants peut être révélatrice. C'est en particulier le cas de Zähringer Privatbank ou Zähringer Banque Privée, à Berne, dont l'enseigne connote la tradition mais recouvre un modèle d'affaires qui eût été «impensable il y a dix à vingt ans» admet son Directeur exécutif (CEO) Martin Schenk. Ainsi que le soulignait le communiqué diffusé la semaine dernière par Swisscom, «dès le début de ses activités, cette nouvelle banque de gestion de fortune a confié à Swisscom toute son infrastructure informatique ainsi que le traitement de ses opérations sur titres et de trafic des paiements».

Le centre de traitement de Swisscom dédié aux banques fournit en effet à Zähringer Banque Privée une plateforme bancaire dotée de la solution centrale de son partenaire Finnova ainsi que des systèmes périphériques tels que des instruments de suivi de la clientèle.

«Grâce à cette solution, nous sommes en mesure de nous concentrer pleinement sur notre activité principale, à savoir la gestion de fortune pour la clientèle suisse, dans le cadre des services individualisés et transparents que nous proposons, tandis que Swisscom veille à assurer un traitement efficace» précise encore



MARTIN SCHENK. Le Directeur exécutif (45 ans) est aussi soumis à la limitation des salaires.

Martin Schenk, qui était auparavant responsable Clientèle Suisse de Notenstein Banque Privée, à Berne.

Zähringer Banque Privée, une SA, propose aussi à ses clients la gestion de solutions LPP individualisées (libre passage et prévoyance pour les cadres). Le nouvel établissement, ne sera en revanche pas actif dans le négoce en compte propre, ni dans les affaires transfrontalières et ne fera pas appel à des gérants de fortune externes. Il ne proposera pas non plus de produits d'investissements maison à ses clients. Ni de crédits commerciaux. Occupant actuellement une quinzaine d'employés, la banque prévoit d'atteindre le seuil de rentabilité avec un effectif de 20 à 25 personnes ou quelque 800 millions de francs sous gestion. Soit sur un horizon prévisionnel de trois ans. D'ici là, les salaires seront plafonnés à 120'000 francs. Par an. Et une fois que le seuil de rentabilité sera atteint, les collaborateurs participeront au résultat, sous forme de primes ou de dividendes. «Nous ne voulons pas at-

tirer les personnes motivées par les bonus» justifie Martin Schenk qui présente son établissement comme une banque dirigée par ses propriétaires. Tous les employés et la direction sont actionnaires et contrôlent les deux tiers du capital. La moitié de celui-ci étant détenue par trois membres de la direction.

Ce qui n'empêche pas l'établissement de prendre ses quartiers au cœur de la cité dans un immeuble historique de la Zeughausgasse, où l'équipe vient d'emménager, après avoir occupé les locaux de l'équipementier informatique Swisscom. Si la banque de gestion privée bernoise définit son aire d'expansion entre Berne, Bâle et Fribourg et que l'établissement compte aussi des clients à Zurich, le Directeur exécutif précise que la priorité est fixée pour l'instant sur l'Espace Mittelland, et la Suisse alémanique. Pour une clientèle d'entrepreneurs et d'indépendants en particulier. D'autant que Martin Schenk ne cache pas qu'une partie de ses anciens clients de longue date chez Notenstein continueront à lui confier la gestion de leurs avoirs. D'autant que plusieurs autres membres de l'équipe, dont Beat Fiechter, l'un des actionnaires de référence, sont issus de Notenstein ou de l'ancienne banque privée Wegelin. Alors que Adrian Lerf, responsable Finances et Logistique, dirigeait auparavant le private banking de la banque Valiant. Notenstein, la banque de gestion privée contrôlée par le groupe Raiffeisen, soit dit en passant,

aura pu compenser entretemps ces départs à la faveur de la reprise, annoncée début février, des collaborateurs et des avoirs des clients de la Banque La Roche & Co SA, la plus ancienne banque privée bâloise. C'est que l'orientation fortement axée sur la croissance de la banque de gestion privée saint-galloise, et les priorités qui en découlaient, n'ont pas été étrangers aux départs qui ont donné lieu à la création de Zähringer Banque Privée.

La nouvelle banque de gestion privée bernoise bénéficie en outre d'emblée d'un partenariat stratégique avec la petite Bernerland Bank, rattachée au réseau RBA Holding, qui a décidé d'accompagner la création de Zähringer Banque Privée dans laquelle elle a pris une petite participation stratégique. Dans son rapport de gestion, Bernerland Bank motive ce changement par l'entrée de Notenstein, ou plutôt de l'ancienne banque Wegelin, dans le giron de Raiffeisen. Un concurrent dans la banque de détail. Mark Hess, le président de Bernerland Bank, fait d'ailleurs partie du Conseil d'administration de Zähringer Banque Privée, présidé par Enrico Casanovas. ■

LA PETITE BANQUE DE DÉTAIL BERNERLAND BANK A DÉCIDÉ D'ACCOMPAGNER LA CRÉATION DE ZÄHRINGER BANQUE PRIVÉE. DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE.

## Le nouveau lieu de rencontre

FORUM ACA. La 6<sup>e</sup> édition du forum des courtiers se tiendra à l'IMD de Lausanne suite à de nombreuses suggestions.

Le Forum ACA s'impose toujours plus comme rencontre annuelle de référence des courtiers en assurances, non-liés inscrits à la FINMA, de toute la Suisse francophone. Cette dimension géographique, que bon nombre de membres de l'Association des courtiers en assurances (ACA) avaient rappelée en réponse au désormais traditionnel sondage à l'issue du forum précédent, a finalement incité les organisateurs à choisir l'IMD de Lausanne comme nouveau lieu de rencontre. «Avec cette sixième édition, nous souhaitons faire un bond en avant, aussi par le choix d'un cadre plus prestigieux et mieux équipé», a déclaré le nouveau président de l'ACA, Loïc Dubost, nommé depuis le mois d'avril et également responsable de l'organisation du forum (son fondateur Richard L. Saas ayant été nommé président d'honneur de l'ACA à la dernière assemblée générale) Le retour au niveau des partenaires est déjà très positif, leur nombre étant en forte hausse pour atteindre 38 (au lieu de 26 en 2014). Sur demande de plu-

sieurs partenaires, les ateliers permettant à ceux-ci de s'adresser à un petit groupe de courtiers, ont été réintroduits, avec des horaires n'empiétant pas sur le reste du programme. Une occasion de rencontrer ses clients de façon plus intimiste ou bien simplement de faire connaître une solution ou un produit particulier. Le nouveau site web dédié au forum permet par ailleurs dorénavant aux personnes intéressées (membres de l'ACA ou non) de s'y inscrire directement.

La formule de celui-ci n'a été que légèrement modifiée, avec toujours des présentations plus spécifiques ayant lieu le matin et une thématique plus large traitée l'après-midi. L'événement, en particulier les deux tables rondes prévues, sera modéré cette année par le rédacteur en chef de L'Agefi François Schaller. Les différentes possibilités d'évaluer les risques et de gérer les sinistres des grands chantiers (à l'exemple du tunnel de base du Saint-Gothard et des installations Nant-de-Drance) seront traitées lors de la première discussion. Un domaine jusqu'ici

occupé principalement par les grandes compagnies d'assurances et les grands cabinets de courtage, mais qui peut également donner des enseignements par rapport aux risques liés à la construction.

Le sujet de prévoyance est cette fois abordé sous l'angle des indépendants. Leur prévoyance est peu structurée comparée au 2<sup>ème</sup> pilier des employés, et cela n'a pas l'air de changer non plus avec la réforme prévoyance vieillesse 2020. Cette présentation sera suivie de la remise du prix ACA aux trois personnes les mieux notées en Suisse romande lors de l'examen AFA de courtier 2014 (intermédiaire en assurance).

La deuxième table ronde donnera probablement l'occasion pour plus d'échanges interactifs, abordant notamment les zones de sujets sensibles entre les courtiers et leurs principaux partenaires, les compagnies d'assurances. Au cours de l'année écoulée, il est notamment apparu, selon Loïc Dubost, que celles-ci changent leur manière de collaborer avec les courtiers. Ce qui si-

gnifie par exemple, qu'ils ne soient plus rattachés à une unité courtage dépendant directement du siège, mais plutôt à une agence générale de la région - «ce qui n'est selon les cas pas forcément plus mauvais», souligne le président de l'ACA. Les courtiers doivent néanmoins s'assurer, le cas échéant avec l'appui de l'association, qu'ils ne se voient pas privés de leurs avantages au cours de ce processus-là. Mais Loïc Dubost constate aussi que les courtiers indépendants apportent désormais une part du volume de primes suffisamment importante aux compagnies pour que celles-ci ne puissent se permettre de les négliger. Cela n'empêchera pas une consolidation au sein des courtiers, la formation de cabinets, au moins de taille moyenne. Car le métier se trouve également sous la menace d'une réglementation toujours plus stricte, notamment le projet actuel de la Loi sur les services financiers, au sujet de laquelle une collaboration plus étroite avec l'association allemande SIBA est en train de se mettre en place. — (CA)